

CONSEIL SYNDICAL DU 23 JUIN 2026

2026.032 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU PETR DU PAYS D'ARLES A ATMOSUD

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
12	3	3	12	18

Présents

ACCM : Monsieur Sébastien ABONNEAU (suppléant), Monsieur Jérémie BECCIU, Madame Séverine DELLANEGRA, Madame Claire MAILHAN (suppléante), Monsieur Bertrand MAZEL, Madame Sylvie PETETIN, Monsieur Pierre RAVIOL (suppléant),

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Romain THOMAS ;

TPA : Monsieur Eric CHAUVET, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Hugo JAUBERT, Monsieur Jean-Luc PERIN ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Julien BESANCON, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Alexandre DUCOURET, Monsieur Cyril JUGLARET, Madame Mandy GRAILLON, Madame Laurie PONS, Monsieur Thibault MENA, ;

CCVBA : Monsieur Lionel ESCOFFIER

TPA : Monsieur Michel BLANC, Monsieur Laurent FABRE, Monsieur Jérôme GUICHARD, Monsieur Frédéric ROBERT ;

Procurations : Madame Mandy GRAILLON à Madame Sylvie PETETIN, Monsieur Lionel ESCOFFIER à Madame Pascale LICARI, Monsieur Michel BLANC à Monsieur Michel GAVANON ;

Secrétaire de séance : Monsieur Hugo JAUBERT

o.o.o.o.o.o.o.o.o.o

Rapporteur : Monsieur Jean MANGION

Résumé

À la suite du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires intervenu en mars 2026, le PETR, compétent en matière de Plan Climat Air Energie Territorial par délégation des EPCI membres, est appelé à désigner un nouveau représentant afin d'Arles pour participer aux travaux et réflexions conduites par l'Association Atmosud.

Vu la délibération du Conseil syndical n° 2021.050 approuvant l'adhésion du PETR à l'association ATMOSUD au bénéfice du territoire du Pays d'Arles et en substitution des communes adhérentes à titre individuel ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-02 portant modification des statuts du PETR suite au de la compétence élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la délibération 2025.033 confirmant la poursuite du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Arles et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

Considérant la mission confiée par le Ministère en charge de la transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature à l'Association Atmosud pour la Surveillance de la Qualité de l'Air de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant l'obligation de procéder à la désignation d'un nouveau représentant à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires intervenu en mars 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Il est proposé par le Président,

1 - DESIGNER Monsieur Michel GANAVON en qualité de représentant du PETR du Pays d'Arles pour participer aux travaux et réflexions conduites par l'Association Atmosud dans le cadre de sa mission confiée par le Ministère de la transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature ;

2 - AUTORISER Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

